



DELIBERATION n° 2026-02-CS-10

Isle Renov'

Conventions de Pacte territorial – France Renov' (PIG)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 16 février 2026

Date de la convocation : 29 janvier 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 16 février 2026 à 18 heures, salle des fêtes Commune de Saint Léon sur l'Isle, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LEGAY, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

Etaient présents :

	Nom du Délégué		Nom du Délégué		Nom du Délégué
1	AYMARD Robert	11	FOUCHIER Nils	21	MELOTTI Marc
2	BENOIST Daniel	12	JAUBERTIE Pierre	22	MISCHIERI Pascal
3	BOUTON Sylvie	13	LACOMBE Alain	23	MOTARD Gilles
4	CHAUSSADE Jean-Claude	14	LAGUIONIE Joël	24	NOYER Jean-Luc
5	COUSTILLAS Samuel	15	LECONTE Dominique	25	OLLIVIER Alain
6	COUZON Ghislaine	16	LEGAY Emmanuel	26	PERLUMIERE Philippe
7	CROUZILLE Pierre-André	17	LOTTERIE Jean-Paul	27	PERPEROT Philippe
8	DENIS Claude	18	MAGNE Jean-Michel	28	RANOUX Jacques
9	DOBBELS Stéphane	19	MARCHAND Didier	29	SUDREAU Jean-Louis
10	DURANT Serge	20	MAZIERE Dominique	30	VEYSSIERE Marie-Rose

51 Membres en exercices

30 Membres présents

21 Membres absents

Objet : Isle Renov' - Conventions de Pacte territorial – France Renov' (PIG)

AR Prefecture

024-200060697-20260216-2026_02_CS_10-DE
Reçu le 19/02/2026

Vu la délibération n°2024-10-CS-07 du Comité Syndical en date du 7 septembre 2024 portant sur la mise œuvre du Pacte Territorial du Département de la Dordogne

La convention définit les modalités de mise en œuvre partagée des volets 1 et 2 du Pacte territorial (volets obligatoires), partagée entre le Pays de l'Isle en Périgord, l'Adil24, Soliha24 et le CAUE24 :

- **Volet obligatoire 1 « Dynamique territoriale auprès des ménages et professionnels »**
 - Faire connaître la marque France Rénov' aux côtés de la communication de l'EPCI
 - Promotion de l'offre de services proposée par l'Espace Conseil France Rénov'...
 - Organisation ou participation à des événements locaux : congrès, salons...
 - Organisation d'opérations de communication spécifiques (ateliers, réunions, visites de chantiers, podcasts...)
- **Volet obligatoire 2 « Information, conseil et orientation des ménages »**
 - Informations et orientations pour l'ensemble des ménages: propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, syndicats de copropriétés...et des professionnels de la rénovation de l'habitat.
 - Les conseils seront d'ordre techniques, financiers, juridiques et/ou sociaux.

Cette organisation est celle déjà pratiquée depuis plusieurs années et son fonctionnement donne satisfaction. La convention permet de mobiliser un financement de 35 714 € au titre de l'ingénierie, soit 80 % du budget d'ingénierie affecté de 44 643 €.

Convention de Pacte territorial Dordogne Périgord - Volet 3

La convention définit les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement à la mobilisation des aides ANAH (rénovation énergétique, adaptation, habitat indigne) pour les propriétaires occupants ou bailleurs, en définissant les objectifs d'accompagnement par typologie de travaux et de propriétaires.

Les objectifs ont été définis en tendanciel sur la base des résultats de l'OPAH.

Les interventions financières complémentaires des communes de Saint Astier, Mussidan et Montpon-Ménéstérol en secteur prioritaire ne sont pas intégrées à ce stade, elles ont vocation à être ajoutées par un avenant ultérieur.

La convention permet de mobiliser un financement dépendant du nombre de dossiers agréés, chaque dossier agréé générant une « part variable » (1 600 à 2000 € pour un dossier de rénovation énergétique, 600 € pour un dossier d'adaptation, 4 000 € pour un dossier d'habitat indigne avec rénovation énergétique...). Le financement mobilisé est plafonné à 80 % du coût total de l'ingénierie.

Synthèse financière :

Ingénierie volet 1+2 - 2027		Convention Pacte territorial Dordogne Périgord Volet 1+2
Dépenses Communication		
Dépenses HT	2 000 €	
Dépenses TTC	2 400 €	
Dépenses Animation		
Salaires (40% de 2 ETP)	40 000 €	
Environnement des postes (frais déplacement, frais structure, matériel...)-40%	3 600 €	
Total Dépenses Ingénierie		
Total HT	45 600 €	
Total TTC	46 000 €	
Recettes		
Convention pacte territorial Dordogne Périgord	35 714 €	
PIP mini	10 286 €	
Total	46 000 €	

Ingénierie volet 3 - 2027		Convention Pacte territorial Isle rénov Volet 3
Dépenses Prestation		
Prestation diag énergie HT (154)	46 662 €	
Prestation diag énergie TTC	55 994 €	
Prestation diag autonomie HT (84)	14 500 €	
Prestation diag autonomie TTC	14 500 €	
Total HT	61 162 €	
Total TTC	70 494 €	
Dépenses Animation		
Salaires (60 % de 2 ETP)	60 000 €	
Environnement des postes (frais déplacement, frais structure, matériel...)	5 400 €	
Total Dépenses Ingénierie		
Total HT	126 562 €	
Total TTC	135 894 €	
Recettes		
ANAH part variable (écrétée /plafond 80%)	108 716 €	
PIP mini	27 179 €	
Total	135 894 €	

AR Prefecture

024-200060697-20260216-2026_02_CS_10-DE
Reçu le 19/02/2026

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'autoriser** le Président à signer la convention de partenariat 2027 pour la mise en œuvre du Programme d'intérêt général pour un habitat durable, adapté et solidaire en Dordogne - Pacte Dordogne-Périgord
- **D'autoriser** le Président à signer la convention 2027 « volet accompagnement » Pacte territorial - France Rénov' (PIG) Isle renov, Territoire de la vallée de l'Isle
- **D'autoriser** le Président à lancer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre du dossier et à signer tout document s'y rapportant.

Voix pour : 30


Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Périgueux,
Le 18 février 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Syndicat Mixte
Emmanuel LEGAY



Le Secrétaire de séance
Nils FOUCHIER



AR Prefecture

024-200060697-20260216-2026_02_CS_10-DE
Reçu le 19/02/2026

AR Prefecture

024-200060697-20260216-2026_02_CS_10-DE
Reçu le 19/02/2026